

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL

Du 2 VENTOSE, an 5^e. de la République française.
(Lundi 20 FÉVRIER 1797, vieux style.)

(DIGNER FERUM QUID VETAT?)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n^o. 1123.

Cours des changes du 2 ventose.

Amster.	60 $\frac{3}{4}$ 61 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol.	11 10
Hambourg	193 190	Souverain.	34
Madrid.	11 2 6	Esprit	$\frac{2}{6}$ 465
Cadix	11	Eau-de-vie 22	365
Gènes	92 90 $\frac{1}{2}$	Huile d'olive.	26
Livourne.	101 2 j.	Café.	36
Basle. 2 $\frac{1}{2}$		Sucre d'Hamb.	44
Or fin.	103	Sucre d'Orl.	40
Lingot d'arg.	50 12 6	Savon de Mars.	21 6
Piastre.	5 5 3	Chandelle	12 6
Quadruple.	79 15	Mandat.	1 l. 2 s. 6 d.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 janvier. — S. M. l'empereur a élevé au grade de feld-maréchal-lieutenant M. le général de Mack. Ce digne et brave guerrier s'est mis hier en route pour Lisbonne, où il prendra, comme nous l'avons dit, le commandement des troupes portugaises.

Ratisbonne, 2 février. — C'est demain que l'on doit soumettre à la diète les plaintes de l'ordre équestre de l'Empire contre l'empiétement fait sur ses droits par la cour de Prusse.

D'après un extrait du registre de la caisse d'opérations de l'Empire, il conste que la recette générale, à la fin de l'année 1796, se montoit à 5 millions 411 mille 195 florins, et la dépense générale à 5 millions 305 mille 691 florins. Il y avoit en caisse 105 mille 504 florins.

Des bords du Rhin.

On travaille, avec la plus grande activité, aux ouvrages de Dusseldorf et de Neuwied. On construit à Gremlhaussen une tête de pont, qui ne doit pas le céder en forces aux précédentes.

On dit que Beurnonville se propose de dénoncer les fournisseurs, et qu'il a recueilli une foule de pièces contre leurs friponneries.

On écrit de Francfort que l'archiduc Charles a donné ordre, à la fin de janvier, de transporter sur des cha-

riots, en Italie, 9 bataillons cantonnés dans le pays de Wurtemberg.

Une lettre de Dusseldorf porte que le général Macdonald a passé sur la rive gauche du Rhin avec sa division; et le général Dujardin qui est arrivé lui-même de Cayserswert ici, restera avec la sienne de ce côté.

On travaille constamment au camp retranché et aux autres fortifications.

SUISSE.

Schaffouse, 8 février. L'archiduc Charles a passé hier par cette ville, se rendant dans le Tirol, où il s'est fait préséder par quelques troupes qui doivent se réunir à celles qui ont été envoyées de l'Autriche intérieure.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 1^{er}. ventose.

Des nouvelles de Corse, du 9 pluviôse, annoncent que cette île a éprouvé, de la part des paolistes, quelques agitations. Les communes de Calenzarma, Cassano et Zaccaria, du département du Golo, étoient le foyer des agitations. A Cassano on a fait feu sur les républicains.

Le commissaire Miot a fait arrêter quelques instigateurs, désarmer les insurgés, et évacuer le couvent d'Arziprato, dont les religieux avoient, dit-on, fomenté les rassemblemens. Il y sera établie une force militaire.

Après avoir jugé tous les déclinatoires proposés par les accusés, la haute-cour a arrêté que les débats s'ouvriraient, sans autre délai, le premier ventose.

Nous avons annoncé, d'après un rapport officiel du ministre de la police, (rapport que le rédacteur du journal des Hommes libres censure avec autant de justice que de raison) les divisions élevées parmi les accusés devant la haute cour; ceux-ci réclament dans une déclaration publique, contre l'exposé du ministre de la police, et assurent qu'il n'existe parmi eux *ni divisions, ni partis, ni querelles, ni craintes*. Lorsque des hommes sont devant la justice, nous pensons que c'est une immoralité d'aggraver leurs torts, et une infamie de leur en supposer. Le titre de notre journal nous commande cette observation.

Ce pauvre Riou, dont la présidence nous a tant fait rire, et qui se pavanoit si comiquement sur son fauteuil, qui déclamoit si pompeusement: *L'ordre du jour appelle la discussion*, etc. ou *le conseil passe à l'ordre du jour*;

ce Rion, tant baffoué par les lettres qu'il a faites, et les discours qu'il a débités, qu'on n'avoit jamais vu ouvrir la bouche avant son plaidoyer en faveur de la loi du 3 brumaire; plaidoyer que Treilhard écoutoit avec un intérêt paternel; ce Rion, dont on disoit, lorsqu'on sut qu'il devoit plaider pour cette admirable loi: *C'est ta première cause, et l'on te la fera.* Qui le croiroit! il vient d'obtenir des éloges d'une administration départementale, et même d'un commissaire du directoire exécutif. Il a modestement communiqué à Louvet la lettre qui les contient, et Louvet la donne au public. *Laudantur ubi non sunt.*

Une lettre adressée au représentant Pérès (du Gers) par le citoyen Dupuis, commandant de la place de Milan, datée de cette ville le 20 pluviôse, trace ainsi la position de l'armée d'Italie:

Joubert et Massena marchent sur Bolsano, en delà de Trente, place la plus riche du Tirol.

Angereau est à Treviso, marchant sur Trieste.

Buonaparte est prêt à passer le Rubicon; il est, en ce moment à Ravenne.

Toujours les prêtres! On les calomnie, quand on ne les égorge pas; on les abreuve d'amertume, quand on ne verse pas leur sang! Ni leur dépouillement, leur expropriation, leur nudité; ni les horreurs qu'ils ont endurées sous tant de formes, que le génie même de la cruauté semble s'être épuisé sur eux; ni la plus grande partie de ces hommes de paix et de patience, massacrée et livrée sans sépulture aux oiseaux de proie, et ce qui est pis encore, aux insultes réunies de la fureur et de l'impudicité; rien n'a pu désarmer encore la haine qui les persécute, la mauvaise foi qui les calomnie, la rage qui dispute leur vie et le reste de leur sang à l'indigence, aux maladies, à tous les chagrins, à tous les désespoirs.

Ils conspirent, dites-vous! mais où conspirent-ils? où est le centre de leurs complots, le point de réunion de leurs intrigues? où sont leurs armées, leurs trésors? Quels sont les soldats qu'ils ont gagnés? quels généraux ont-ils séduits? quels sont leurs moyens? quels sont leurs chefs? Ils conspirent! Quelles ont été leurs tentatives? quelle portion du peuple ont-ils soulevée? quel sang ont-ils répandu? Les a-t-on vus se mêler aux désordres, aux mouvemens, aux mesures qui viennent d'épouvanter encore un grand nombre de nos cités? Se sont-ils jamais distingués, signalés dans les différentes crises qui ont agité le corps politique? Est-ce leur voix que l'on a entendue dans les clubs, dans les sections? Sont-ce des prêtres que vos commissions militaires ont désignés, condamnés comme les instigateurs les plus ardents et les moteurs les plus actifs, dans les insurrections même les plus légitimes? Citez-en un seul qui, dans les occasions les plus favorables, ait donné des preuves de ce fanatisme dont vous les accusez tous; de ce fanatisme qui ne sauroit être une passion tranquille, paisible, inactive; de ce fanatisme qui ne calcule point ses démarches, parce qu'il ne calcule pas le danger qui s'allume au moindre souffle de la fortune, qui se répand comme la flamme d'un incendie, dès qu'il peut se faire jour, et qui se nourrissant en secret à l'ombre du sanctuaire,

dans la poudre des temples et sur les marches des autels, quand rien ne le favorise, éclate quand le moment se présente; et lorsqu'il faut des actions, ne se borne pas à des vœux et à des prières.

Citez, dis-je, un seul prêtre qui se soit montré avec cette effervescence que vous leur attribuez à tous, je ne dis pas dans les tems de paix et de calme, mais à ces époques où toutes les passions fermentoient, où toutes les haines s'agitoient, où la plus juste indignation poursuivait les plus horribles ennemis de la patrie et de l'espèce humaine, dans ces mouvemens qui ont suivi le 9 thermidor, dans ceux qui ont éclaté en vendémiaire. Ce qu'ils n'ont point fait quand l'occasion devoit paroître favorable, vous les accusez de le faire, quand tout semble lui être contraire; quand la fureur des jacobins s'exalte, éclate, et triomphe de nouveau, quand le gouvernement plus fortement organisé et fixé à un mode invariable et à des formes stables, est plus capable de déjouer toutes les conspirations, de comprimer tous les mouvemens, d'arrêter toutes les intrigues!

Et en effet, vous qui avez, depuis un an, épié, surpris, enchaîné tant de conspirations; vous qui avez dénoncé Drouot si audacieux, Babeuf si profond et si redoutable; vous qui avez foudroyé les conspirateurs du camp de Grenelle, vous contenteriez-vous d'envoyer des messages insignifians, si vous avez découvert quelque complot formé par ces prêtres, les éternels objets de vos déclamations et de vos invectives! Qui sont ceux que vous avez fait arrêter comme conspirateurs? quelles pièces, quelles preuves avez-vous données de leur conspiration? quels tribunaux sont par vous chargés de les poursuivre et de les punir? Est-ce l'ascendant qu'ils ont pu conserver encore sur quelques âmes pieuses, que vous appelez une conspiration? Ah! tranquillisez-vous, il est bien petit le nombre de ceux qui prétent encore l'oreille aux salutaires instructions des ministres! Le peuple en grande partie, presque en totalité corrompu, démoralisé par les funestes doctrines des prédicateurs révolutionnaires, doit vous rassurer contre les sages leçons des prédicateurs évangéliques! vous accusez, vous calomniez ces entretiens secrets où la piété se console et s'épure; ces entretiens de paix où la soumission est recommandée, où la résignation est inspirée, où la patience est prêchée, où tous les dévouemens sont imposés comme les sacrifices les plus agréables à un Dieu qui ne fut jamais un Dieu de sang; ces prêtres que sans cesse vous calomniez, ont-ils enfin jamais refusé les sermens de soumission aux loix que vous avez exigés d'eux; ils ne les ont pas refusés; ils ne les refuseront point, et vous savez que leurs sermens ne sont point vains; ils croient au Dieu qu'ils attestent; et leur sang répandu a suffisamment prouvé que les sermens dont les autres se jouent, ne sont pas à leurs yeux de puériles cérémonies.

Rapport au directoire exécutif, par le ministre de l'intérieur, sur sa mission dans les départemens réunis, le 27 pluviôse an 5.

Feu d'artifice, feu de joie, illuminations par-tout où il a passé; transparent avec ces mots: VIVE LA RÉPUBLIQUE ET SON MINISTRE. Voici tout son rapport; il en promet un second plus intéressant. Il n'aura pas de peine à tenir parole.

Suite des pièces de la conspiration.

N^o. V.

A Vérone, 25 février 1796.

Je suis fort aise, M^{rs}, que les circonstances, en vous mettant à portée de rendre votre zèle de plus en plus utile à mon service, me donnent aussi le moyen de vous prouver davantage ma confiance. Vous l'avez bien méritée; vous la justifierez encore plus en remplissant l'importante mission que je vous confie, et dont vous trouverez l'ensemble et les détails dans les plans, instructions et pouvoirs que je vous envoie. Mais il y a quelques autres points sur lesquels vous pouvez me servir encore bien utilement, et que je me suis réservé de vous expliquer moi-même dans cette lettre. La division qui s'est glissée entre les chefs des armées catholiques et royales, est la chose la plus pernicieuse qui puisse exister: cette division cessera bientôt, j'espère, par l'arrivée de mon frère; mais en attendant, il peut en résulter bien des maux. Les ordres que je vous donnerois pour que tous ces chefs en reconnoissent un d'entr'eux pour leur chef suprême, loin d'y porter remède, ne feroient qu'aggraver le mal; j'en ai la triste certitude: ce ne peut donc être que par la voie de la conciliation que l'on peut attaquer ce mal. C'est en engageant M. de Charette à ne pas prétendre au commandement suprême, et amenant les autres chefs non pas précisément à lui obéir, mais à se conformer à ses avis, qu'on peut faire de ces différentes parties un tout vraiment utile. J'écris à MM. de Charette et Stofflet, que j'attends de leur zèle et de leur attachement à ma personne et à mon service, qu'ils se prêteront à tous les arrangemens que le bien de l'état exigera d'eux.

C'est à vous et à M. de Moustier, avec lequel vous vous entendrez, à leur interpréter, ainsi qu'aux autres chefs, cette phrase, de manière à ne blesser que le juste sentiment de leur propre mérite, ni même les prétentions peut-être trop étendues qui peuvent en dériver, et cependant parvenir au but que je me propose. Cette mission est délicate, je le sais; mais je suis sûr que vous la remplirez parfaitement; et, je vous le répète, je suis fort aise de vous donner cette preuve de mon extrême confiance. M. d'Antraigues la partage avec vous; j'approuve qu'il continue à être le canal de votre correspondance avec moi; il conservera vos originaux, et vous pourrez être tranquilles sur l'usage que je ferai de votre correspondance. Je vous autorise à donner aux autres chefs, lorsqu'ils le demanderont, la même autorisation que je donne à M. de Charette pour les croix de Saint-Louis, plaques de soldats et commandement. J'ai été on ne sauroit plus satisfait de M. Bayard; il est aussi dévoué que vous à mon service, et aussi persuadé que moi de l'importance de ceux que les pouvoirs que je vous confie, vous mettront en état de me rendre. Ne doutez jamais, messieurs, de mon estime, de ma confiance et de tous mes autres sentimens pour vous.

MM. l'abbé Brotier et le chevalier Duverne de Presle.

Signé LOUIS.

PIÈCE NOTÉE VI.

Copie figurée.

Affaires étrangères... M. Hénin, ancien premier commis. L'intérieur, laisser Benezech.

(3)

La marine, M. de Fleuriéu.
La justice, M. Siméon ou Baresseux.
Les finances, M. Bernigau t de Orange, rue Saint-Florentin, vis-à-vis de l'hôtel de l'Infantado.
Un Barbé-Marbois, qui a des talens, de l'instruction, qui a été intendant à Saint-Domingue, et qui passe pour honnête.

Ponts et chaussées; M. de la Millière.
Subsistances, M. de Vauvilliers.
Commissaire-général
des prisons, M. Sourdas.
Police, 1. Laisser Cochon. On y mettra Portalis ou Siméon, si Baresseux est à la justice.

N^o. VI. Paraphé B.

1. Cochon ayant voté la mort du roi, effaroucheroit trop les royalistes, et n'attireroit pas leur confiance.

N^o. VII.

Copie.

Je reconnais avoir reçu des mains des agens du roi, pour le service de sa majesté, la somme de vingt-cinq louis en or. A Paris, ce 27 janvier 1797.

Signé le comte de Rochecort, général.

N^o. X.

Copie. Autre reçu.

J'ai reçu cent cinquante louis.
A Paris, le 29 décembre 1796.

Signé LAZIMÉ.

(La suite à demain.)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1^{er} ventose.

Durant le régime révolutionnaire, une foule d'individus ont été, même après leur mort, portés sur des listes d'émigrés, et le séquestre a par suite été mis sur leurs biens. Leurs héritiers ont réclamé; et Noailles, au nom de la commission chargée d'examiner ces pétitions, propose d'y faire droit, en déclarant que l'article 3 de la loi du 26 floréal, an 3, n'est point applicable aux individus portés, après leur mort légalement constatée en France, sur la liste des émigrés, et qu'en conséquence leurs héritiers sont autorisés à se pourvoir en radiation jusqu'au premier vendémiaire prochain.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Le directoire, dans un message, avoit dernièrement invité le conseil à examiner si l'intérêt de la société n'exigeroit pas, soit d'adoucir, soit de remettre les peines encourues par de grands coupables, lorsqu'ils découvroient leurs complices, et mettroient le gouvernement à même de déjouer de vastes complots contre la sûreté de l'état. Il renouvelle aujourd'hui cette invitation dans les termes les plus pressans: il y est déterminé, dit-il, par des circonstances urgentes auxquelles tient peut-être le salut de la république, et prie le conseil de prendre cet objet dans la plus prompte et la plus haute considération.

On demande que la commission fasse son rapport dans trois jours.

Demain, s'écrient une foule de membres, et le conseil arrête que le rapport sera fait demain.

Treilhard, au nom de la commission des inspecteurs, fait un rapport sur le remplacement des députés du nouveau tiers qui ayant été nommés par les dernières assemblées électorales, n'ont point accepté ou ont donné leur démission. Il propose de les faire remplacer par les assemblées électorales prochaines; mais leur mission ne durera que jusqu'au premier prairial, an 7. Voici la liste des députés à élire.

Isle et Vitaine, Indre et Loire, Pas-de-Calais, la Somme, nommeront chacun un membre pour le conseil des anciens.

Haute-Garonne, Loire-Inférieure, Mayenne et Loire, Nord, Puy-de-Dôme, Seine, Dordogne et Var, nommeront chacun un membre au conseil des cinq-cents.

La Gironde et le Jura nommeront chacun deux membres au conseil des cinq-cents.

La Seine-Inférieure en nommera trois pour le même conseil.

Ce projet mis aux voix est adopté.

Le conseil procède ensuite au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Daubermesnil, au nom de la commission des inspecteurs, fait le rapport demandé par Boissy sur la conduite des grenadiers du corps législatif dans l'incendie qui a dévoré un édifice près la ci-devant église Saint Roch. Tous s'y sont portés avec le plus grand zèle, tous se sont empressés de voler au secours des malheureux qui alloient devenir la proie des flammes. Un seul a sauvé une famille entière; il se nomme Lauron.

Le rapporteur propose d'inscrire honorablement son nom au procès-verbal, d'y inscrire aussi celui des citoyens Petit et . . . qui ont donné des preuves du plus généreux dévouement, et d'adresser enfin un message au directoire, pour qu'il soulage la famille du citoyen Lauron.

Richard: Une simple mention au procès-verbal est insuffisante; je demande que les chefs du corps soient appelés à la barre, et que le président les félicite, en votre nom, de la conduite tenue par les braves guerriers qu'ils commandent.

Appuyé, s'écrient plusieurs membres, et cette proposition est adoptée.

Le président annonce un message du directoire. Un secrétaire en donne lecture. Il contient le manifeste publié par Puisaye, le premier janvier dernier, dans les départemens de la ci-devant Bretagne.

Généreux vendéens, y dit Puisaye, vos ennemis n'ont pu vous vaincre, ils ont cherché à vous séduire par le langage d'une fausse douceur, d'une humanité perfide: mais le sentiment qui vous anima si long-tems, vit toujours dans vos cœurs comme dans le mien. Qu'il éclate enfin, et la république n'est plus. Déjà ses armées sont détruites; la marine est engloutie dans les flots, ou devenue la proie de l'Angleterre. Tout an-

(4)

nonce que la dernière heure des brigands est arrivée. Que vos efforts magnanimes accélèrent enfin le jour où le plus désiré des rois entouré des restes précieux de son auguste famille, et des français illustrés qui, par leur proscription et leur courage dans le malheur, ont acquis de nouveaux droits à votre amour, viendra précédé des ministres de la religion, rendre la paix et le bonheur à votre patrie.

Royalistes, entendez ma voix, et répétons à l'envers ce serment: Je jure de combattre jusqu'à la mort pour le rétablissement de la royauté; je jure de combattre tous les factieux, sous quelque masque qu'ils se cachent; je jure de ne conserver aucune haine pour les sujets du roi que l'erreur auroit égarés. Vive Louis XVIII, roi de France et de Navarre, dans toute la plénitude de sa puissance. (On rit.)

A ce manifeste étoient jointes deux pièces: la 1^{re} est une lettre du président de l'administration municipale de Nantes au ministre de la police, annonçant qu'il est de la prudence du gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour détruire l'effet que pourroit produire le manifeste de Puisaye; que les projets des royalistes sont de porter leurs premiers coups sur les autorités constituées, et que déjà des tentatives ont été faites pour égorger des commissaires du pouvoir exécutif.

La seconde pièce est une adresse aux gardes nationales, pour exciter leur zèle, les inviter à redoubler de surveillance, et à déjouer, par leur activité, les manœuvres des ennemis de la république.

Le conseil en ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les postes et messageries. Garnier de Saintes vote pour la mise en ferme intéressée.

Le président proclame le résultat du scrutin qui a eu lieu pour le renouvellement du bureau. La majorité des suffrages, sur 363 votans, a donné pour président Laloi, et pour secrétaires, Desmolières, Colombel, Trouvé, Eloy et Bachelot.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1^{er} ventose.

Nous avons annoncé hier, par une erreur de typographie, que Marragon avoit proposé d'approuver la résolution concernant l'impôt sur les routes; seulement il a admis le principe qui a dicté la résolution, et qui est la nécessité de pourvoir à l'entretien des routes; mais il n'a pas cru que le projet pût être adopté, parce qu'en d'autres vices, il fixe des droits insuffisans, déterminés d'après des erreurs de calculs sur les nouvelles mesures, et qu'il contient des exemptions onéreuses.

On a ajourné la discussion.

La résolution relative à la calomnie et aux délits de la presse, est renvoyée à une commission composée des citoyens Creuzé-Latouche, Regnier, Portalis, Muraire et Picot.

J. H. A. POUJADE-L.